

**PRÉSIDENCE
DE LA
RÉPUBLIQUE**

Paris, le 24 mai 2004

Le Conseiller Technique

Monsieur,

Le Président de la République a bien reçu votre lettre en date du 3 mai dernier relative aux disparus de Mourmelon.

Comme vous le savez, en vertu des principes constitutionnels de la séparation des pouvoirs et de l'indépendance de l'autorité judiciaire, il n'appartient pas au Chef de l'Etat d'intervenir dans le déroulement d'une procédure judiciaire.

J'ai toutefois transmis votre correspondance au ministère de la Justice, seul compétent pour y donner suite.

Je vous prie, Monsieur, de croire à l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mellottée', is written over a horizontal line.

Christian MELLOTTÉE